



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 21 juin 2023  
Délibération n°2023-034

**DÉLIBÉRATION N°2023-034 : Calendrier Pédagogique des licences professionnelles MGO et DPT - Année Universitaire 2023-2024.**

- Vu** le Code de l'éducation ;  
**Vu** le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;  
**Vu** le règlement intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte ;  
**Vu** l'avis du Comité social d'administration d'établissement en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que les 19 membres en exercice du Conseil d'administration et de recherche ont été valablement convoqués en vue d'approuver le Calendrier Pédagogique des licences professionnelles MGO et DPT- Année Universitaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration et de recherche adopte le Calendrier Pédagogique des licences professionnelles MGO et DPT - Année Universitaire 2023-2024.

Membres ayant voix délibérative

<b>Membres statutaires</b>	20	<b>Membres représentés</b>	4
<b>Membres en exercice</b>	19	<b>Membres votants</b>	15

<b>Votants</b>	15	<b>Pour</b>	15	<b>Contre</b>	0	<b>Abstentions</b>	0	<b>Blancs</b>	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Document(s) en annexe(s) au présent extrait :**

- Calendrier Pédagogique des licences professionnelles MGO et DPT - Année Universitaire 2023-2024.

Fait à Dombeni, le 21 juin 2023,

La présidente du Conseil d'Administration  
du CUFR

Anrafati COMBO

Le Directeur du CUFR



Abal-Kassim CHEIK AHAMED

<p><b>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</b></p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p><b>Certifié exécutoire le :</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p><b>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable à la cellule Affaires Juridiques et Institutionnelles.</b></p> <p><b>Document mis en ligne le :</b></p>	





CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024 | LP DPT 2023 - 2024

BORNES ANNEE UNIVERSITAIRE : \*\* Du 16 août 2023 au 16 août 2024 \*\* (année 2024/2025 - réouverture des services : 19 août 2024)

Vertical legend with categories: Vacances universitaires, Vacances scolaires, Fêtes musulmanes (1/7-11), REVISIONS, EXAMENS, JURY, STAGE, Ouverture/Fermeture Services, Fermeture au public, Jours fériés, Fermeture administrative, Inscriptions.

Main calendar grid showing days of the month (AOÛT 2023 to JUILLET 2024) with activity labels like 'Stage entreprise', 'Fête du Travail', 'Nobel', 'Assommoir', 'Convention stage', 'Armistice', etc.